

## Hospitalisation provisoire

### Les 4 lits sont destinés à :

- L'instauration d'un traitement et/ou d'une surveillance afin de vous permettre un éventuel retour à domicile.
- L'attente d'un lit disponible dans un service d'étage.

Il n'est pas permis au proche d'y passer la nuit.

### Ne revenez pas aux urgences pour :

- L'ablation de fils de suture
- Les vaccins
- Le certificat de guérison
- La prolongation de votre arrêt de travail

Ceux-ci seront selon les cas, pris en charge par votre médecin traitant ou un médecin spécialiste en consultation.

## Dispensaire de soins

Dispensaire de soins possible de 08h00 à 10h00  
7 jours sur 7.

## Conseils utiles

Afin de garantir la bonne gestion de votre dossier, certaines formalités sont indispensables, nous avons besoin de :

- Vos coordonnées précises
- Le nom de votre médecin traitant
- La compagnie d'assurance en cas d'accident de travail
- Vos renseignements de mutuelle (carte SIS)
- Le motif de votre consultation
- La lettre de votre médecin traitant.

## Adresse et coordonnées

CHR Haute Senne  
Le Tilleriau  
Chaussée de Braine 49  
7060 Soignies  
[info@chrhautesenne.be](mailto:info@chrhautesenne.be)  
[www.chrhautesenne.be](http://www.chrhautesenne.be)  
Téléphone général  
Téléphone consultations

067/348 411  
067/348 450



### Service des Urgences

Entrée de la voierie en face du collège Saint Vincent.

Téléphone service urgences 067/348 600  
Fax service urgences 067/348 601



## Bienvenue au Service des Urgences

*Le rôle d'un service d'urgence est d'accueillir et de prendre en charge, 24h/24, tous les jours de l'année, toute personne se présentant en situation d'urgence.*

*Le temps d'attente et le manque d'information influencent la satisfaction des patients. En vous informant, nous espérons que vous serez plus nombreux à trouver le temps total de prise en charge justifié.*



## Nos missions :

- Préserver, stabiliser et restaurer les fonctions vitales.
- Prendre en charge toute personne dont l'état de santé requiert ou est susceptible de requérir des soins immédiats.

## La prise en charge comprend :

- L'accueil
- Les premiers soins
- Le diagnostic et le traitement
- La continuité des soins
- Si nécessaire une première période d'observation.

## Règles d'organisation.

### Nous vous prions :

- De libérer l'accès au garage pour les ambulances
- De ne pas boire ou manger tant que vous n'avez pas été examiné(e) par un médecin.
- De prévenir l'infirmier(e) si vous quittez le service.
- D'éviter les déplacements fréquents et de libérer les couloirs pour l'accueil de nouveaux patients.
- De ne pas utiliser votre GSM.
- De ne pas fumer.



## Pourquoi attendre ?

### L'attente est inévitable et justifiée par :

- L'activité du service qui varie selon la gravité des cas et le nombre de patients.
- Le délai nécessaire à l'obtention des résultats de laboratoire, des clichés radiologiques, de l'avis d'un spécialiste, ...  
Savoir aussi que les résultats de laboratoire nous seront communiqués au plus tôt une heure après le prélèvement ; que d'autres analyses peuvent être demandées et qu'il faudra attendre de nouveau les résultats. Le choix des analyses se limite à votre problème de santé actuel.
- L'élaboration du diagnostic.
- L'administration des premiers soins.
- L'évolution de votre état de santé.
- La libération d'un lit dans un service.

Votre prise en charge peut être immédiate ou différée, mais nous nous efforçons de la rendre la plus courte possible.

Nous nous efforçons également de respecter votre ordre d'arrivée. **Il se peut pourtant que quelqu'un passe avant vous pour les raisons suivantes :**

- Son cas est jugé plus urgent
- Il a déjà été examiné et n'attend plus que ses résultats, ses documents, quelques soins, ...
- Un local spécifique est disponible pour le type de soins dont il a besoin.
- ...

Remarque : une consultation pédiatrique sans rendez-vous est disponible du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00. Présentez-vous à l'accueil du Tilleriau.

## Les accompagnants.

Nous comprenons que vous souhaitiez accompagner votre proche mais vous devez attendre que l'infirmier(e) vous y autorise.

Cette attente vous est demandée afin de pouvoir dispenser les premiers soins, mais également afin de respecter et préserver le « bien-être » des autres patients présents dans le service.

Nous vous laisserons entrer dès que possible.

Nous vous demandons de limiter le nombre à une personne (à la fois) et de limiter la durée de visite.

N'oubliez pas de nous laisser vos coordonnées téléphoniques si vous quittez l'hôpital.

## Remarque en cas d'accident de travail :

- La secrétaire vous remettra un document à compléter si certains renseignements sont manquants, nous vous demandons de renvoyer ce document complété par courrier ou fax.
- Le médecin vous remplira également un document-type qu'il suffit d'agrafer à vos documents d'assurance (si vous ne les aviez pas avec vous) ce qui vous évite de revenir aux urgences pour une raison administrative.

